SECTION I. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1er juin 2022, à l'ensemble des activités et prestations organisées à la Tour Saint-Jacques, (ci-après les « Prestations ») et vendues aux clients individuels (ci-après le(s) « Clients ») par MagmaCultura (ci-après le « Vendeur »).

Le Vendeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les CGV. En cas de modification, les CGV applicables au jour de la Commande seront appliquées.

Les CGV régissent toute vente de Prestations réalisée par téléphone auprès du Centre de contact, au guichet de la Tour Saint-Jacques ou en ligne sur le site internet de la Tour Saint-Jacques www.toursaintjacques.fr (ci-après le « Site Internet »).

Le Vendeur propose aux Clients des Prestations de visites accompagnées et visites guidées sous forme de billetterie.

Dans le cadre des CGV, la « Contremarque » désigne un titre échangeable contre une ou plusieurs Prestations organisées et vendues par le Vendeur.

Tout achat de l'une des Prestations susvisées implique de la part du Client une acceptation sans réserve des CGV, nonobstant toute stipulation contraire.

SECTION II. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les Prestations objets des présentes CGV, sont organisées et vendues aux Clients par : MagmaCultura France, SARL au capital de 20 000 euros, Siège social : 10 rue Basfroi, France, Contact : contact@toursaintjacques.fr, Numéro de TVA intracommunautaire : FR 24798685103, Immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Paris sous le n° 798 685 103, Assureur Responsabilité Civile Prestataire de service : MMA assurances IARD, 36 avenue Foch, 94100 Saint-Maur des Fossés - Contrat de responsabilité civile MMA PRO-PME n° 147559008.

SECTION III. COMMANDE DE PRESTATIONS

L'achat des Prestations (ci-après la « Commande ») s'effectue :

- à distance par téléphone auprès du Centre de contact ;
- en ligne sur le Site Internet.

Un Client ne peut réserver plus de cent (100) Titres d'accès par Commande, et ce, quel que soit le mode d'acquisition desdites Prestations.

Toute Commande doit comporter les Prestations sélectionnées, la date de leur réalisation, l'effectif et l'âge des Bénéficiaires.

Article 1 - Commande par téléphone

Pour toute Commande par téléphone le Client doit préciser, outre les informations obligatoires susvisées, l'adresse d'envoi (postale ou e-mail) et le nom du bénéficiaire.

Le Vendeur, après avoir communiqué au Client les informations précontractuelles prévues à l'article L.221-5 du code de la consommation pour toute Commande, l'invite à consulter les présentes CGV. Une fois l'accord du Client obtenu sur la réalisation de la Commande aux conditions communiquées, le Client procède au paiement à distance selon les modalités prévues à l'article 4.

Article 2 - Commande en ligne

Pour toute Commande en ligne, le Client est invité à renseigner son adresse e-mail et le cas échéant à s'identifier à l'aide d'un formulaire de création d'un compte client personnel. Conformément aux dispositions de l'article 1369-5 du Code civil, le Client dispose de la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total, et le cas échéant de corriger les erreurs avant de la confirmer en exprimant ainsi son acceptation. Pour finaliser la Commande le Client doit prendre connaissance des CGV, les accepter en cochant la case prévue à cet effet et procéder au paiement selon les modalités prévues à l'article 4.

Article 3 - Confirmation de pré-réservation

Dans le cas d'une Prestation commandée à distance, l'encaissement du prix peut avoir lieu :

- par chèque ;
- par virement.

Une confirmation de pré-réservation est transmise au Client par e-mail. Le courriel de confirmation de pré-réservation comprend :

- le détail de la Commande ;
- les informations relatives au paiement de la Commande pour sa confirmation.

Article 4 - Confirmation de la Commande

La Commande n'est ferme et définitive que lorsque l'intégralité du prix a été encaissée par le Vendeur, ou lorsque le bon de commande est reçu, dans le cas d'un Client public de droit français. Le contrat de vente est alors réputé formé. Pour toute Commande de Prestations en ligne ou à distance, le Client reçoit, par courriel, une confirmation de la Commande récapitulant les achats effectués, le prix appliqué et les caractéristiques essentielles des Prestations commandées. Le courriel de confirmation de Commande comprend :

- le justificatif de paiement ;
- la facture des Prestations commandées ;
- le(s) Titre(s) d'accès dématérialisé(s).

Le courriel de confirmation de la Commande reçu par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 et constitue le seul document faisant foi en cas de litige.

SECTION IV. PRIX DES PRESTATIONS

Article 5 - Généralités

Les tarifs applicables indiqués sur les brochures, supports de communication et sur le Site Internet du Vendeur sont stipulés en euros et toutes taxes comprises (TTC). De manière générale, et sauf stipulations spécifiques contraires, ne sont pas inclus dans le prix des Prestations, les frais de dossier, les frais personnels et les assurances.

Le prix d'un Titre d'accès comprend une entrée accompagnée pour une visite guidée de la Tour Saint-Jacques pour une personne adulte ou un enfant (de deux (10) à quinze (17) ans inclus) à la date ou à la période de validité indiquée sur ce Titre d'accès.

SECTION V. MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

Pour toute Commande des Prestation, le prix dans son intégralité doit être versé en une fois et en euros au moment de la passation de celle-ci, à l'exception des Commandes réalisées par des Clients publics de droit français émettant un bon de commande (article 4). Le paiement peut être effectué par carte bancaire, par chèque ou par virement.

La personne réservant pour un groupe sera considérée comme le payeur. Les informations de facturation ne seront qu'indicatives et ne pourront être opposées au Vendeur.

Article 6 - Carte bancaire

Sous réserve des indications contraires lors de la Commande, seules sont acceptées les cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE/VISA et EUROCARD/MASTERCARD. Le compte bancaire du Client sera débité du prix de la Commande dès la validation finale de celle-ci. Pour toute Commande au guichet, le justificatif de paiement est immédiatement délivré au Client après le règlement. Pour toute Commande en ligne, le justificatif de paiement est automatiquement consultable par le Client, à l'issue de la Commande, sur la page de confirmation et sur le compte individuel du Client créé à cette occasion sur le Site Internet du Vendeur. Pour toute Commande à distance, le Client reçoit le justificatif de paiement par courriel s'il en dispose d'un ou par courrier dans les huit (8) jours après le paiement de la Commande.

Article 7 - Chèque

Les chèques ne sont pas acceptés pour le paiement d'une Commande effectuée au guichet du Vendeur, dans le square de la Tour Saint-Jacques.

Pour effectuer le paiement de la Commande par chèque, le Client doit adresser ledit moyen de paiement au Vendeur, au plus tard, dans les 7 jours ouvrés après la prise de la Commande. La Commande ne devient définitive qu'après la réception du règlement par le Vendeur. Seuls les chèques payables en France, dûment complétés, datés et signés, et libellés à l'ordre de MAGMACULTURA FRANCE peuvent être traités. Le numéro de réservation doit être indiqué au dos du chèque.

Article 8 - Virement

Pour effectuer le paiement de la Commande par virement, le Client doit adresser ledit moyen de paiement au Vendeur, au plus tard, dans les 7 jours ouvrées après la prise de la Commande. La Commande ne devient définitive qu'après la réception du règlement par le Vendeur, ou du bon de commande dans le cas d'un Client public de droit français.

Dans le cas de l'émission d'un bon de commande par un établissement publique, la facture est émise après la réalisation de la Prestation.

Article 9 - Sécurisation des paiements

Les paiements électroniques réalisés dans le cadre des Commandes par téléphone au Centre de Contact ou en ligne sur le Site Internet du Vendeur sont sécurisés par l'utilisation du procédé de cryptage garantissant la confidentialité et la sécurité des données.

SECTION VI. REMISE DE TITRE D'ACCÈS ET DE CONTREMARQUE

Article 10 - Généralités

Pour toute Commande, les Titres d'accès et Contremarques sont adressés au Client par courriel immédiatement après le paiement de la Commande.

Les Titres d'accès ne peuvent pas être délivrés par voie postale.

SECTION VII. DYSFONCTIONNEMENT D'IMPRESSION, OUBLI, PERTE OU VOL D'UN TITRE D'ACCÈS OU CONTREMARQUE

Article 11 - Généralités

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte ou de vol d'un Titre d'accès ou d'une Contremarque et ne peut être tenu responsable des anomalies d'impression ou d'affichage pouvant survenir chez le Client.

SECTION VIII. CONTRÔLE DE TITRE D'ACCÈS ET DE CONTREMARQUE

Article 12 - Généralités

Un Titre d'accès daté est valable uniquement pour la date et le créneau horaire qu'il mentionne. Le contrôle des Titres d'accès s'effectue à l'entrée de la Tour Saint-Jacques. Dans ce cadre, le Vendeur se réserve le droit de contrôler également l'identité des Clients porteurs des Titres d'accès.

Le Titre d'accès dématérialisé (ou E-billet) est uniquement valable s'il est imprimé sur un papier blanc, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression et avec le code-barre intégralement visible ou s'il est affiché sur un écran de téléphone mobile de type Smartphone.

Le Client demeure seul responsable de l'utilisation qui est faite de son ou ses Titres d'accès. Un Titre d'accès endommagé ou au code barre illisible est considéré comme non valide, et ce quelle que soit sa forme.

Article 13 - Titre d'accès Groupe

Le Titre d'accès Groupe daté est valable uniquement pour la date et le créneau horaire qu'il mentionne. Le contrôle des Titre d'accès s'effectue à l'entrée de la Tour Saint-Jacques.

Article 14 - Contremarque

La Contremarque peut être nominative non. Si elle est nominative, elle est valable uniquement pour la ou les personnes désignées.

Tout Client porteur d'une Contremarque doit, selon les modalités figurant sur la Contremarque :

- se présenter à l'endroit indiqué durant la période de validité de la Contremarque dans la confirmation de la Commande muni d'une pièce d'identité avec photo et en cours de validité, afin de retirer un Titre d'accès définitif ou d'accéder à la Prestation commandée ;
- ou réserver durant la période de validité de la Contremarque une ou plusieurs Prestations sur le Site Internet de la Tour Saint-Jacques.

SECTION IX. DROIT DE RÉTRACTATION

Pour tout achat d'un Titre d'accès non daté ou valable pendant une période déterminée, réalisé sur le Site Internet ou par téléphone, le Client bénéficie, conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation et la retranscription dans les textes français de la Directive Européenne 2011/83/UE, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la réception du courriel de confirmation de la Commande. Pour se rétracter, le Client doit notifier sa décision de rétractation, avant l'expiration du délai précité, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambigüité, en vous adressant à MagmaCultura France, 10 rue Basfroi - 75010 Paris, France ou contact@toursaintjacques.fr.

Sans préjudice de ce qui précède et conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour l'achat à distance des prestations « de loisirs », commandées sous forme d'un forfait ou séparément, pour une date ou à la périodicité déterminée. En conséquence, le Client ne bénéficie pas de délai de rétractation pour les Commandes de Titres d'accès datés.

SECTION X. MODIFICATION & ANNULATION DE COMMANDE

Article 15 - Modification

Les Titres d'accès sont, sauf exceptions mentionnées ci-après ni remboursables, ni échangeables, ni modifiables.

Article 16 - Annulation par le Vendeur

En cas d'annulation de toute ou partie de la Commande par le Vendeur, ce dernier propose au Client le report de la Prestation concernée. Si le report est impossible, le Client peut être remboursé, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité. La demande devra être formulée dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date d'annulation par courrier, en joignant le ou les Titres d'accès concernés.

Article 17 - Annulation par le Client d'une Prestation datée

Les conditions météorologiques compatibles avec les conditions d'ouverture au public du square de la Tour Saint-Jacques ne constituent pas un motif d'annulation.

En cas d'annulation par le Client communiquée à plus de quinze (15) jours avant la date prévue des Prestations de la Commande, le report est proposé par le Vendeur, en fonction des disponibilités. Des frais de dossier de dix (10) euros sont facturés. Les frais de dossier doivent être intégralement réglés par le Client par chèque ou par virement uniquement pour confirmer le report de la Commande.

En cas d'annulation par le Client communiquée à quinze (15) jours ou moins avant la date prévue des Prestations de la Commande, aucun report ni remboursement ne pourra être effectué.

SECTION XI. RESPONSABILITÉ

Article 18 - Généralités

Le Vendeur est responsable de toute erreur due à des défauts techniques du système de réservation qui lui est imputable.

Le Vendeur est seul habilité à déterminer les conditions de visites de la Tour Saint-Jacques, en fonction de ses besoins et/ou contraintes et décide seul (I) du calendrier d'ouverture et des horaires de visites de la Tour Saint-Jacques ; (II) des services et équipements qu'il propose ainsi que de leurs conditions d'utilisation ; (III) des tarifs et des modalités de vente des Prestations qu'il propose au public ; (IV) du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements ; (V) de la mise en œuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens dans la Tour Saint-Jacques.

Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie de la Tour Saint-Jacques, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements de la Tour Saint-Jacques ou encore en cas des mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure contraignant le Vendeur à la fermeture totale ou partielle de la Tour Saint-Jacques.

En tout état de cause et à l'exclusion des dommages corporels et dommages intentionnels, la responsabilité du Vendeur est limitée à un montant correspondant à trois (3) fois le prix des Prestations commandées et ayant données lieu à un dommage indemnisable.

SECTION XII. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

Article 19 - Généralités

Conformément à l'article L.213-1 du Code de la consommation, pour toute Commande réalisée en ligne sur le Site Internet du Vendeur portant sur un montant supérieur ou égal à 120 euros, ce dernier assure la conservation de l'écrit constatant la Commande du Client pendant une durée de dix (10) ans à compter de la livraison ayant fait l'objet de la Commande et lui en garantit l'accès à tout moment pendant cette même durée.

SECTION XIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Article 20 - Généralités

Sauf cas de force majeure, en cas de manquement du Vendeur à son obligation de fourniture des Prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur de fournir les Prestations dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps. Néanmoins, le Client peut résoudre immédiatement le contrat lorsque le Vendeur refuse de fournir les Prestations ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture des Prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client, et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat (Article L216-2 du code de la consommation).

SECTION XIV. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Article 21 - Généralités

Le Site Internet du Vendeur relève de la législation française sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle des marques, logos ou signes distinctifs à partir du Site Internet sans l'autorisation expresse et écrite du Vendeur est donc prohibée au sens de l'article L 713-2 du Code de la propriété intellectuelle.

SECTION XV. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Article 22 - Généralités

Dans le cadre des présentes CGV, le Vendeur est amené à collecter auprès des Clients certaines informations et données à caractère personnel, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse sans que cette liste ne soit limitative. Ces données font l'objet d'un traitement ayant pour finalités : la gestion de la Commande, de l'accès à la Tour Saint-Jacques et l'envoi d'offres commerciales si le Client a accepté expressément de recevoir les offres du Vendeur et/ou de ses partenaires en cochant la case prévue à cet effet lors de la passation de la Commande.

Le traitement est effectué sous la responsabilité du Vendeur et les données collectées sont destinées à l'usage exclusive de ce dernier et ou de ses partenaires si le Client a accepté expressément de recevoir les offres du Vendeur et de ses partenaires.

Les données collectées pour gérer la Commande seront conservées pendant cinq (5) ans à compter de leur collecte si le montant de la Commande est inférieur à 120 euros, ou pendant dix (10) ans si le montant de la Commande est égal ou supérieur à 120 euros.

Les données relatives à la carte bancaire seront conservées pendant quinze (15) mois après la transaction à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.

Les données collectées à des fins de prospection commerciale seront conservées pendant trois (3) ans à compter de leur collecte. À l'expiration de ces périodes, les données seront effacées. Par exception, les données collectées à des fins de prospection commerciale pourront être conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des offres commerciales de la part du Vendeur et/ou de ses partenaires.

Chaque Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles le concernant ou d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement à exercer auprès de : MagmaCultura France, 10 rue Basfroi - 75011 Paris par courrier, ou contact@toursaintjacques.fr par e-mail. S'agissant de l'envoi d'offres commerciales, le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le Client peut également adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés dont les coordonnées sont disponibles sur www.cnil.fr.

Conformément aux articles L223-1 et suivants du code de la consommation, si le Client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué au Vendeur, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes.

SECTION XVI. RÉCLAMATIONS ET RÉSOLUTION DE LITIGES

Article 23 - Généralités

Toute réclamation afférente à la réservation des Prestations ou leur exécution doit être adressée au Service de Réclamation du Vendeur (MagmaCultura, Contact Tour Saint-Jacques, 10 rue Basfroi - 75011 Paris) par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt (20) jours à compter de l'exécution des Prestations accompagnée de tous justificatifs délivrés au Client dans le cadre de sa Commande et prouvant le bien-fondé de la réclamation (ex : certificat médical, photographie, procès-verbal) sans quoi la réclamation ne sera pas traitée. Pour toute Commande réalisée en ligne, les réclamations pourront également être formulées sur le Site Internet du Vendeur (à la rubrique « Contact »). Tout Client n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation dans les soixante (60) jours après la saisine du Service de Réclamation du Vendeur, peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle, dans les conditions des articles L611-1 et suivants du code de la consommation, ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Tous les litiges auxquels les Commandes passées en application des présentes CGV pourraient donner qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents, dans les conditions de droit commun.

Pour les besoins des présentes CGV, le Vendeur fait élection de domicile au lieu de son siège social, tel que mentionné à l'article 2 des présentes CGV.

SECTION XVII. LOI APPPLICABLE

Article 24 - Généralités

Toute vente des Prestations effectuée par le Client en application des CGV est soumise au droit français.